

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- SEANCE DU 13 FEVRIER 2009 -

Etaient présents ou représentés : M. BAUDORRE, M. BEYLOT, M. GOZE, M. JOURDAN, M. PORTINE, M. RIBEYRE, Mme RIGAL-CELLARD, Mme BOULERIE, Mme DINCLAUX, M. ERTLE, M. HOYAUX, M. LOQUAY, M. PEBARTHE, M. RICHARD, M. JOLY, M. POLI, Mme SANGUIRGO, M. GIRON, Mlle PRIEUR, Mlle VAILLANT, M. CHUPIN, M. REIFFERS, M. SIRE.

Monsieur le Président ouvre la séance à 9 heures. Il salue la présence de Monsieur JOURDAN, nommé en remplacement de Monsieur BRUN qui a présenté sa démission lors du précédent Conseil.

Il salue également la présence de Monsieur ESCADAFAL, Directeur du SUIO, qui est invité à titre d'expert pour présenter le point inscrit à l'ordre du jour de présentation du Schéma d'Insertion Professionnelle.

Il souhaite commencer l'ordre du jour par la question relative au projet de réforme du statut des enseignants-chercheurs.

Monsieur le Président exprime son souhait de voir l'université prendre position avec autant de clarté que cela avait été le cas lors du précédent vote sur la « mastérisation » des métiers d'enseignement. Il souhaite que le Conseil rappelle que, s'il n'est pas par principe opposé à l'idée de réforme, l'étude et l'analyse de ce projet doivent nous conduire à demander son retrait.

Monsieur BAUDORRE souhaite également que l'université se positionne sur ce dossier majeur.

Monsieur RICHARD attire l'attention des membres du Conseil sur l'initiative de certains présidents d'université qui, dans le cadre de « l'appel de la Sorbonne », ont pris position pour demander le retrait du projet.

Il revient sur les dernières déclarations du Ministre qui qualifient de « sibyllins » les discours de ceux qui contestent les réformes actuelles. Il s'inquiète des risques de débordements que peuvent entraîner les prises de position du Ministre.

Il observe le début d'une division de la Conférence des Présidents d'Université.

Monsieur PEBARTHE critique la déclaration du Ministre de l'Education dans laquelle il remet en cause l'intérêt de la formation des enseignants par l'IUFM en soulignant que « seulement » 50 % des lauréats des concours d'enseignement y aient été formés.

Il souhaite que l'université se pose la question de savoir si elle veut demander un moratoire ou le retrait pur et simple du projet de décret. Il explique que le projet actuel de modulation des services, envisagé comme une déclinaison de la loi LRU, représente une triple attaque sur le statut de l'enseignant-chercheur :

- Le projet confie à chaque université la responsabilité d'arrêter les principes de répartition des services.
- Il remet en cause l'indépendance reconnue de l'enseignant-chercheur.
- Il instaure un risque très fort de différence de traitement entre les collègues qui crée un contexte de concurrence exacerbé.

Monsieur PEBARTHE souhaite que le Conseil d'Administration de l'université demande le retrait du projet. Il rappelle que la Conférence des Présidents d'Université a précisé les éléments à mettre en œuvre pour restaurer la nécessaire confiance entre les partenaires concernés par ce projet :

- ↳ annulation des suppressions de postes,
- ↳ programme de création de postes,
- ↳ réforme du système d'allocation des moyens « Sympa » avec notamment une meilleure prise en compte de la recherche,
- ↳ report en 2011 du projet de « mastérisation » des diplômes.

Il demande également le retrait du projet de décret sur la formation des maîtres.

Il met en garde le Conseil d'Administration contre l'impression pouvant être laissée aux étudiants de se focaliser sur le seul sujet de la réforme du statut.

Il propose la lecture d'une première motion (annexe 1) demandant le retrait des 2 projets de réforme controversés.

Monsieur CHUPIN souligne la légitimité démocratique d'un gouvernement élu par 53 % des français sur la base d'un programme qui avait, sur la base du constat de l'échec massif des étudiants en licence, annoncé la réforme des universités. Il cite également un indicateur selon lequel la production scientifique des chercheurs français est inférieure de 30 à 50 % à celle des chercheurs allemands ou anglais.

Monsieur PORTINE conteste l'objectivité scientifique de cet indicateur lié au fait que la relative sous-production française s'explique très largement par le choix national d'effectuer les publications en langue française, ce qui pénalise la portée et la représentation des travaux français. Il s'inquiète de ce qu'il perçoit comme une profonde méconnaissance du système éducatif dans les déclarations du Ministre. Il s'autorise à lui demander de réviser ses dossiers. Selon lui, le Ministre ne perçoit les enseignants-chercheurs que comme des « préparateurs » aux concours de l'enseignement. Il déclare que l'humilité « naturelle » de l'enseignant-chercheur ne doit pas le conduire jusqu'au masochisme.

Il s'étonne que, alors que le Président avait souhaité que la France se dote des plus belles universités, les programmes de suppression de postes et de réforme des masters aillent dans une direction opposée. Il observe dans les différentes réformes actuelles un paradigme de précarisation.

Monsieur RICHARD déclare qu'il ne peut plus sourire devant la répétition des attaques sur le statut et le métier d'enseignant à l'image de la référence à la gestion des « couches culottes » pour les enseignants des écoles maternelles. De même, il s'oppose fermement à une évolution du concours du CAPES d'anglais dans lequel l'entretien en langue passe de 2 heures à 20 minutes.

Monsieur GIRON cite le Président de Paris IV qui estime « qu'il faut que le ton soit encore plus dur ». Il estime que les enjeux actuels dépassent largement la seule réforme du statut des enseignants-chercheurs qui ne doivent pas se contenter de défendre leur « égo ». Il évoque un problème beaucoup plus global et sociétal.

Il fait le constat, que malgré la réussite de la massification de l'enseignement supérieur, les évolutions à la baisse des effectifs sur ces dernières années représentent un indicateur inquiétant. Il évoque notamment la difficulté financière des étudiants qui sont souvent obligés de prendre un emprunt pour financer leurs études. Il attire l'attention des membres du Conseil sur le nouveau critère utilisé dans le modèle de répartition des moyens « Sympa » qui retient non plus la notion d'étudiants inscrits mais celle d'étudiants présents.

Monsieur PEBARTHE annonce la réunion la semaine prochaine d'une conférence portant sur l'analyse comparative des systèmes universitaires européens. Il dénonce la situation et les conditions de travail imposées en France aux enseignants-chercheurs : grand nombre d'heures de cours, salaires modestes,... Il constate que la mobilisation actuelle déborde largement les clivages politiques traditionnels et regroupe toutes les sensibilités de la communauté universitaire. Il oppose à la statistique faisant état d'une sous-production scientifique un autre indicateur rappelant que, tout en ne disposant que du 16^{ème} rang dans les financements de la recherche, la France est classée au sixième rang en terme de publications par le célèbre classement de Shangai.

Monsieur ERTLE souligne que la vigueur des programmes de coopération internationale auxquels il participe démontre l'efficacité scientifique universitaire française.

Monsieur SIRE rappelle que les difficultés financières des étudiants ne datent pas d'hier et que, dès les années 60, les étudiants issus de milieux modestes avaient déjà recours à l'emprunt. Il souligne à quel point il est illusoire d'envisager de réformer l'université contre la communauté universitaire. Il estime donc impossible la poursuite des réformes actuelles.

Monsieur BAUDORRE reconnaît la clarté et la concision de la proposition de motion déposée par Monsieur PEBARTHE. Il propose toutefois d'adopter des termes plus explicites sur les motivations qui poussent à demander la réforme du décret. Il propose d'ajouter la référence au fait que le Conseil mandate le Président pour porter la position de la communauté universitaire auprès des instances compétentes. Il propose également d'ajouter une référence au problème global de la précarisation du système éducatif. Il souhaite également que le Conseil adopte le projet d'une « journée université morte » en signe d'opposition aux réformes actuelles.

Monsieur PEBARTHE demande alors le vote de deux motions : la première portant « seulement » sur la question de la réforme du statut et la deuxième sur le problème plus global des réformes en cours.

Monsieur le Président met au vote la première motion déposée par Monsieur PEBARTHE :

- *Abstention 1*
- *Contre 0*
- *Pour 22*

Le vote de la deuxième motion est renvoyé à la fin de la séance plénière.

Monsieur le Président propose ensuite d'aborder les autres points de l'ordre du jour.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 JANVIER 2009

Monsieur RICHARD souhaite que le compte-rendu des différentes interventions soit plus précis et plus détaillé.

Monsieur POLI observe une erreur dans le décompte des membres présents ou représentés.

Monsieur le Président, après avoir entendu les observations des membres du Conseil, met au vote du Conseil l'approbation du procès-verbal de la séance précédente :

- *Abstention 1*
- *Contre 0*
- *Pour 22*

II - ADOPTION DU SCHEMA D'INSERTION PROFESSIONNELLE

Monsieur LAÜGT rappelle que le projet présenté aujourd'hui aux membres du Conseil a été précédemment validé par le CEVU. Il passe ensuite la parole à Monsieur ESCADAFAL.

Monsieur ESCADAFAL présente l'esprit du dispositif présenté aux membres du Conseil qui a été conçu comme la validation d'une stratégie préalable au développement d'un plan d'action plus détaillé. Il rappelle que la loi relative aux libertés et responsabilités des universités avait prévu la création du Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle. Cette initiative législative s'était accompagnée ensuite de la création d'un groupe de travail réuni à l'initiative du Ministre qui avait « débouché » sur la définition des modalités d'intégration et sur la préconisation de la rédaction, par chaque université, d'un Schéma Directeur.

Il cite l'exemple de l'université Bordeaux 4 qui dans ce cadre a décidé de créer une Direction de l'Orientatation et du Suivi de l'Insertion Professionnelle, dont le fonctionnement et les missions sont très proches de celles du SUIO.

Le projet de l'université Michel de Montaigne - Bordeaux 3 est basé sur la dynamique d'une collaboration étroite entre le SUIO et les équipes pédagogiques. Il est donc demandé de maintenir la cohérence actuelle du service en y intégrant le Bureau d'Aide à l'Insertion Professionnelle.

Sur le plan du budget, Monsieur ESCADAFAL présente dans son projet un plan de demande de moyens complémentaires. Il explique aux membres du Conseil la décision de l'université d'anticiper ces financements en créant dès le 1^{er} janvier 2009 un poste supplémentaire au SUIO.

Il présente ensuite quelques modifications dans le document distribué en séances :

- ✓ Au point 2.4, il convient de rajouter « ...proposé par les UFR **ou leurs départements** ».
- ✓ Au point 3.2, il convient de lire « démultiplication des partenariats avec la plateforme du PRES : APEC, APECITA, ... ».
- ✓ Il propose la création d'une Maison de la Réussite.

Monsieur CHUPIN annonce avoir lu avec beaucoup de plaisir et de satisfaction ce projet dans lequel il est précisé que l'université se fixe de nouveaux objectifs :

- ✓ mieux informer les étudiants,
- ✓ développer les actions d'insertion,
- ✓ renforcer l'accompagnement des étudiants.

En revanche, il déclare regretter l'absence complète d'indicateurs dans le projet présenté au Conseil.

Monsieur SIRE souligne le contraste entre l'estimation d'un besoin de 20 000 heures de travail supplémentaire et la demande de création de « seulement » 2 postes d'IGE pour assumer cette charge. Il observe ce qu'il estime être une confusion entre les notions d'enjeux et de moyens présentés dans le projet. Il considère que les moyens, humains ou financiers, ne sont pas des enjeux en eux-mêmes mais plutôt des conditions nécessaires à la réussite des objectifs fixés par rapport aux enjeux définis. Il insiste lui aussi sur l'absence d'indicateurs d'objectifs et d'activité qui font défaut aux membres du Conseil au moment de se prononcer sur le projet. Il souligne le fait que la charte de qualité de l'insertion professionnelle prévoit un engagement sur des résultats quantitatifs et qualitatifs chiffrés.

Monsieur ESCADAFAL précise que l'estimation des 20 000 heures de travail correspond à la traduction chiffrée du temps de travail induit par la charte et les objectifs définis pour le BAIP. Ces 2 postes demandés doivent être considérés comme une première réponse à ce nouveau besoin.

Sur la question de l'absence d'indicateurs, il rappelle la problématique du calendrier imposé pour la remise du projet et les limites de la disponibilité de l'équipe sur ce nouveau défi. Il propose, une fois validé le projet de plan d'action, de représenter à un prochain Conseil les indicateurs demandés.

Monsieur ESCADAFAL précise la correspondance entre les points 1.1 et 2.3 liée à la mise en place au niveau du PRES d'une plate-forme de stages et d'offres d'emploi mutualisée. Sur la question de l'élaboration du budget prévisionnel, il rappelle que le Ministère ayant annoncé la mise à disposition, dans le cadre de ce projet, d'une somme globale de 55 millions d'euros, il avait été décidé collectivement de produire une demande « forfaitaire » de 120 000 euros par an.

Monsieur PORTINE salue la qualité du travail présenté. Il souhaite que l'université, dans le cadre du projet de demande de crédits, valorise les moyens déjà mis en œuvre pour réaliser les objectifs.

Monsieur ESCADAFAL déclare que les moyens dont dispose le SUIO sont principalement des moyens humains.

Monsieur PEBARTHE souligne l'importance du contraste entre l'ampleur des objectifs et le caractère limité des moyens mis à disposition. Il demande à son tour la production d'indicateurs permettant d'élaborer un état des lieux initial. Il s'inquiète d'une certaine « dénaturation » des missions d'enseignement et de recherche liée au développement de la pratique des stages. Il souligne le caractère dangereux de l'évolution actuelle consistant à lier la qualité de l'insertion professionnelle de l'étudiant et la qualité de la formation assurée par l'université.

Monsieur ESCADAFAL rappelle que la problématique du devenir des étudiants est déjà très largement abordée par la Cellule Etudes et Prospectives à travers les travaux de l'Observatoire des Etudiants.

Monsieur LAÜGT précise que le résultat des travaux de l'Observatoire, qui ont déjà été présentés aux directeurs d'UFR et au CEVU, sont actuellement en ligne sur le site de l'université.

Monsieur GIRON se déclare mal à l'aise sur ce projet. Il regrette lui aussi l'absence d'indicateurs dans le projet présenté. Il estime qu'il est donc impossible de procéder à un vote en l'état. Ayant le sentiment d'avoir « le couteau sous la gorge », il annonce sa décision de s'abstenir.

Monsieur BAUDORRE déclare ne pas toujours comprendre l'hésitation qui conduit trop souvent à la tentation de l'inaction. Il considère que la validation du Schéma Directeur n'est qu'une étape du projet. Il rappelle que la préoccupation de l'insertion des étudiants dépasse largement la simple réponse à une énième commande du Ministère mais constitue bien, au contraire, une mission qui relève fondamentalement de la responsabilité de l'université.

A la question de Monsieur RICHARD sur le résultat de la consultation du CEVU, Monsieur LAÜGT répond que ce projet a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle que l'université a l'obligation de mobiliser au mieux les moyens qui lui sont délégués pour remplir l'ensemble des missions qui lui sont dévolues. Sur le champ de l'insertion professionnelle, tout en rappelant qu'il n'appartient pas à l'université de se substituer à l'ANPE, il souligne la grande responsabilité de l'université dans ce domaine. Il replace l'action de l'université dans le cadre du PRES et de la mission qui a été confiée pour coordonner les dispositifs à Monsieur LEBRETON.

Monsieur JOURDAN demande des explications plus précises sur l'articulation du travail des universités avec celui du PRES.

Monsieur LAÜGT explique que chaque université a préparé son propre schéma directeur d'insertion qui doit être présenté pour validation devant le Conseil d'Administration. Dans le même temps, sur la base des travaux préparatoires « remontés » par chaque université, le PRES a élaboré un plan d'action général.

Monsieur PEBARTHE annonce qu'il s'abstiendra sur ce vote car il est inquiet de voir l'insertion professionnelle devenir un critère prédominant du système d'allocation des moyens.

Monsieur BAUDORRE rappelle que chaque établissement vote son propre document.

Monsieur ERTLE insiste sur la qualité du travail présenté et sur la nécessité de préserver le climat de confiance entre les membres de la communauté universitaire.

Monsieur RICHARD estime que ce document est soit trop soit pas assez technique et que la présentation du budget n'est pas assez précise.

Monsieur le Président rappelle qu'il s'agit d'un document d'étape déjà validé par le CEVU. Il met au vote le document présenté :

- *Abstention* 6
- *Contre* 0
- *Pour* 17

III - FSDIE

a) Monsieur LAÜGT présente tout d'abord le projet de répartition des grandes masses du FSDIE. Il rappelle que ce point devait, au départ, être présenté au CEVU et au CA début janvier avant d'être reporté pour permettre aux étudiants de faire remonter des propositions de répartition. Il précise que les crédits du FSDIE sont des crédits fléchés dont le financement est assuré par une partie des droits d'inscription des étudiants. Il insiste sur la baisse des crédits consacrés au Relais Handicap.

Monsieur GIRON s'interroge sur le chiffre de 84 000 euros qu'il rapporte aux 13 € des droits d'inscription versés par les étudiants. Il regrette de ne pas avoir été sollicité officiellement pour proposer cette répartition des masses. Il souhaite étudier plus précisément la question de la subvention prévue pour l'association « Langue des Signes ».

Il propose d'adopter le principe de l'utilisation des reliquats du FSDIE pour assurer le financement des associations « pérennes ».

Madame DUPAU rappelle que les 13 € évoqués par Monsieur GIRON ne concernent que les étudiants non-boursiers.

Monsieur RICHARD s'interroge sur la baisse des crédits consacrés au Relais Handicap et remet en cause l'idée d'une baisse fondée sur l'importance provisoire des crédits d'Etat dont la pérennité est loin d'être assurée.

Madame DUPAU rappelle la situation des crédits d'Etat dédiés au Relais Handicap :

- ✓ 70 000 € versés directement par le Ministère,
- ✓ 45 000 € au titre du Quadriennal.

Monsieur le Président évoque l'élargissement prévu des missions du Relais Handicap qui devraient progressivement le conduire à s'occuper, en relation avec la Direction des Ressources Humaines, de la gestion des personnels en situation de handicap.

Monsieur BEYLOT rappelle que le seul souci de garantir le maintien d'une association ne peut être envisagé comme un objectif « en soi ».

Monsieur BAUDORRE rappelle que la logique de gestion du FSDIE est de financer des projets et non pas des structures.

Monsieur LAÜGT rappelle que l'invitation faite aux étudiants pour la répartition des masses du FSDIE a été adressée au VP Etudiant.

Monsieur GIRON demande la création d'un fonds de secours pour les associations.

Monsieur le Président met au vote le projet de répartition des grandes masses qui est adopté à l'unanimité.

b) Monsieur LAÜGT propose ensuite de mettre au vote les projets présentés en 2 catégories : projets individuels ou associatifs.

Monsieur RICHARD s'interroge sur le projet déposé par des étudiants de l'ISIC autour de la pièce de théâtre « Le Père Noël est une ordure ».

Monsieur le Président soumet au vote des membres du Conseil les 2 propositions de répartition des crédits du FSDIE qui sont adoptées à l'unanimité.

Une discussion s'engage ensuite, à l'initiative de Monsieur RICHARD, sur les efforts à engager pour limiter la consommation de papiers dans les documents remis aux membres du Conseil.

IV - PRESENTATION DU BILAN A MI-PARCOURS DU CONTRAT QUADRIENNAL 2007/2010

Monsieur BAUDORRE, compte tenu de l'horaire particulièrement avancé, propose de ne pas commenter l'ensemble du document de travail remis aux membres du Conseil. Il présente tout de même un premier bilan des 2 dossiers principaux du Quadriennal : offre de formation et recherche. Il informe les membres du Conseil que, à l'issue des réunions des groupes de travail de la Commission de la Pédagogie et de la Commission des Moyens, le CEVU a adopté une charte visant à préparer le « Cadrage de l'Habilitation 2011 » (document accessible sur l'intranet).

Il insiste sur l'intérêt de cette présentation d'un bilan à mi-parcours afin de faire le point sur la réalisation des engagements initiaux. Il propose de mettre en ligne ces informations. Il informe le Conseil du constat de la bonne consommation (84 %) des crédits ouverts.

Il rappelle le calendrier de travail prévu pour la préparation du prochain quadriennal. Il faudra, en juillet, lancer l'ensemble des travaux qui devront être finalisés pour l'automne.

V - MOTION REFORMES

Monsieur le Président revient sur la question de la seconde motion qui, après discussion sur les termes à employer, est mise aux voix (annexe 2).

- ✓ *Abstention 1*
- ✓ *Contre 0*
- ✓ *Pour 22*

VI - QUESTIONS DIVERSES

➔ Monsieur le Président présente aux membres du Conseil 2 projets de convention avec l'Institut de la Vigne et du Vin Bordeaux-Aquitaine et avec l'Office Public de la Langue Basque.

Le Conseil d'Administration autorise, à l'unanimité, le Président à signer les conventions présentées.

➔ Monsieur RICHARD demande des éléments d'information sur le bilan de la première paie effectuée dans le schéma de paie à façon confié à la Trésorerie Générale. Il évoque des « problèmes » qui lui ont été signalés, notamment par des collègues en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi et pour des collègues qui avaient l'habitude de solliciter l'Agence Comptable pour obtenir des avances sur le versement du salaire en fin de mois.

Monsieur RAMBAUD confirme l'information sur la perte de 2 à 3 euros constatée pour les collègues en CAE, qui effectuent majoritairement un service de 20 heures par semaine, liée à l'utilisation d'un mode de calcul basé sur ce nombre d'heures effectuées par semaine alors que l'université travaillait sur la base d'un pourcentage de temps partiel.

Madame DUPAU confirme également la perte de souplesse dans la gestion des avances qui, dans l'ancienne organisation, étaient systématiquement déduites du salaire versé à la fin du mois, liée au fait que la Trésorerie ne pratique pas ces « régularisations » de fin de mois.

Monsieur RICHARD, devant ce constat, se félicite de son abstention au moment de l'examen de cette convention lors du dernier Conseil.

Monsieur RAMBAUD propose d'examiner ces questions dans le cadre des travaux confiés au Comité Technique Paritaire visant à mettre en place un Comité Universitaire d'Action Sociale.

⇒ Monsieur le Président informe également les membres du Conseil du calendrier de l'élection du futur président de l'université. Il indique que les membres élus du Conseil d'Administration seront convoqués le 20 mars prochain.

Monsieur le Président évoque la situation juridique engendrée par le double effet de la mise en place de la LRU qui a modifié les modalités d'élection du Président et le refus du vote des statuts par le CA à l'automne. Il annonce qu'il pourrait être nécessaire de procéder, à minima, à une révision des statuts pour s'adapter aux nouvelles règles d'élection du Président.

Monsieur BAUDORRE estime que les membres du Conseil ont besoin d'un temps de réflexion pour étudier cette proposition.

Monsieur le Président propose donc de reporter l'examen de cette question.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 12 heures 45.

Le Président,

SINGARAVÉLOU

MOTION VOTEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE MICHEL DE MONTAIGNE - BORDEAUX 3

Le Conseil d'Administration de l'université Michel de Montaigne - Bordeaux 3, réuni ce vendredi 13 février 2009, appelle les deux ministres de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à retirer les deux projets de réforme controversés, condition nécessaire à l'ouverture de véritables négociations et à la relance du nécessaire processus de réforme auxquels doivent être associés toute la communauté universitaire, enseignants-chercheurs, BIATOSS, étudiants, ainsi que l'ensemble des acteurs de la recherche.

Le Conseil d'Administration mandate le président de l'université Michel de Montaigne - Bordeaux 3 pour porter publiquement cette position devant toutes les instances concernées.

Votée à l'unanimité moins une abstention.



MOTION VOTEE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE MICHEL DE MONTAIGNE - BORDEAUX 3

Le Conseil d'Administration de l'Université Michel de Montaigne - Bordeaux 3, réuni en séance le 13 février 2009, exprime publiquement son opposition au projet de décret modifiant le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs. En effet, ce projet :

- remet en cause le cadre statutaire national de l'enseignant-chercheur et sa nécessaire indépendance ;
- remet en cause le lien intrinsèque enseignement-recherche en faisant de l'enseignement une sanction pour certains et en conditionnant toute décharge d'enseignement des uns à l'alourdissement du service des autres ;
- met en concurrence les personnels par l'individualisation des services au détriment de l'intérêt collectif de l'université.

En conséquence, le Conseil d'Administration demande le retrait de ce projet de décret, condition préalable à l'ouverture de véritables négociations avec tous les acteurs concernés.

